



41 rue du clos d'Orléans  
94120 Fontenay-sous-Bois  
[ciedarcfontenaysbois@free.fr](mailto:ciedarcfontenaysbois@free.fr)



Madame, Monsieur,

Vous allez vous inscrire au sein de notre Compagnie d'arc et nous vous en remercions. Afin de compléter votre dossier, vous trouverez ci dessous l'ensemble des pièces qui nous sont nécessaires afin de valider votre inscription et procéder à la demande de votre licence sportive:

#### La fiche de renseignements

- Formulaire d'inscription à la Compagnie et à l'Ecole de Tir le cas échéant,
- La partie liée au Droit à l'image renseignée,
- L'autorisation parentale dûment remplie, le cas échéant,
- L'autorisation d'hospitalisation

#### Le certificat médical / le questionnaire de santé :

Obtenir pour la première fois une licence "pratique en club" / "pratique en compétition":

Vous devez présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc qui doit prendre en compte, suivant votre pratique, de votre capacité à faire des compétitions, datant de moins d'1 an lors de votre demande de première licence. Ce certificat peut être fait par votre médecin généraliste. Prière de spécifier le traitement médical éventuellement suivi régulièrement auprès de la Fédération Française de Tir à l'Arc (dans le cadre de la lutte contre le dopage).

Dans le cas d'un renouvellement de licence:

Le code du sport prévoit à partir du 1er juillet 2017, un nouveau dispositif qui vous permet de produire un certificat médical datant de moins de 3 ans, à condition de satisfaire à un questionnaire de santé, que vous pourrez trouver en téléchargement sur cette page. Vous avez reçu fin août de la FFTA une demande de renouvellement de licence. Sur cette demande de renouvellement à remettre au club, vous devez attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, il sera tenu de produire un nouveau certificat médical datant de moins d'un an attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de la licence.

**Photo d'identité** à nous fournir pour la licence et pour le trombinoscope qui sera réalisé. Elle pourra par la suite, vous être rendue.

**2 enveloppes timbrées** avec votre adresse

**Chèque d'adhésion** pour la saison à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Fontenay-sous-Bois.

**En cas de prêt d'arc selon votre niveau:**

- Soit 1 chèque de caution pour le prêt de l'arc d'initiation,
  - Soit 1 chèque de location et 1 chèque de caution pour le prêt de l'arc de perfectionnement .
- Il est possible d'étaler, si vous le souhaitez, les règlements. N'hésitez pas à nous demander.

L'ensemble des membres du Bureau se tiennent à votre écoute pour vous aider dans la réalisation de vos démarches d'inscription.

Le Capitaine,